

[illegible]

-  Facile
-  Difficile
-  Très difficile
-  Extrêmement difficile
-  Patrouille
-  Point d'entrée de la randonnée alpine
-  École de glisse
-  Point de rencontre pour l'École de glisse
-  Stationnement (stationnement P1 est payant)

-  Parc à neige
-  Sous-bois
-  Champ de bosses
-  Zone d'apprentissage

ACCÈS AUX SENTIERS DE LA SÉPAQ (\$)

-  **ACCÈS AUX**
 -  Ski de fond
 -  Raquette
 -  Fatbike

A BILLETTERIE & CHALET PRINCIPAL

- Service à la clientèle
- Café Le Virage
- Cafétéria
- Slalom Pub
- Toilettes
- Location de casiers journaliers

B LOCATION D'ÉQUIPEMENT

BOUTIQUE SKI VÉLO

Mont Orford

ALTITUDE 850 M / 2789 PI DÉNIVELÉ 589 M / 1933 PI

Mont Alfred-Desrochers

ALTITUDE 635 M / 2083 PI

PARCS À NEIGE

PARC PRINCIPAL : NIVEAU INTERMÉDIAIRE À EXPERT

Offrant deux lignes de modules, une série intermédiaire et une série avancée, ainsi qu'une série de sauts consécutifs, le parc principal est parfait pour les mordus du freestyle!

PARC FAMILIAL : LE PLUS GRAND DES PETITS PARCS

Conçu spécialement afin de favoriser le développement et la progression avec des modules de petites tailles, toute la famille y trouvera son compte !

Port du casque obligatoire pour tous les parcs à neige. Accès gratuit avec votre billet journalier ou votre abonnement de saison.

ZONE D'APPRENTISSAGE

La pente école englobe une section standard pour l'enseignement ainsi qu'une zone d'apprentissage qui comprend des aires à faible inclinaison et des virages inclinés, conçues pour combiner apprentissage et plaisir!

Un tapis magique double et couvert permet aux apprentis skieurs de profiter d'avantage de la pente école.

RANDONNÉE ALPINE

La randonnée alpine est permise dans les zones désignées tout au long de la saison régulière de ski, lorsque les conditions le permettent. Toute personne souhaitant accéder aux zones d'ascension doit se procurer un accès (billet journalier ou abonnement de saison) spécifique à la randonnée alpine en vente en ligne ou au service à la clientèle.

Les cartes des pistes de randonnée alpine sont disponibles au service à la clientèle et en ligne.

RANDONNÉE PÉDESTRE HIVERNALE

La randonnée pédestre hivernale est autorisée de 16 h à 22 h (dernière montée à 21 h) dans certaines pistes désignées seulement. Il est interdit de faire de la randonnée pédestre dans les sentiers de randonnée alpine.

Droit d'accès ou abonnement obligatoire. La carte des pistes est disponible au service à la clientèle.

CODE DE CONDUITE

CODE ADOPTÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS. LE PRÉSENT CODE S'APPLIQUE À TOUTE PERSONNE QUI PRATIQUE UN SPORT DE GLISSE.

- Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou tout obstacle.
- Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
- Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
- Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste et aux intersections.
- Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et donnez votre identité à un secouriste.
- Utilisez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
- N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de la drogue ou de l'alcool.
- Respectez la signalisation et les avertissements, et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peut aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle ou signalisation affichée ou autrement indiquée par la station du Mont-Orford.

Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

Patrouille 

819 843-6548 p. 8448

ATTENTION :
Frais minimums de 250 \$ si l'intervention des secouristes